

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 168 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGÉAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Loïc GACHON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLE - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Solange BIAGGI représentée par Claude FERCHAT - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Linda BOUCHICHA représentée par André MOLINO - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - René-François CARPENTIER représenté par Catherine PILA - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Pierre

CESARO représenté par Olivier GUIROU - Saphia CHAHID représentée par Marion BAREILLE - Philippe CHARRIN représenté par Bernard DESTROST - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Lionel DE CALA représenté par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Eric GARCIN représenté par Vincent LANGUILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Patrick PIN - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Florian SALAZAR-MARTIN - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - Véronique MIQUELLY représentée par Didier REAULT - Lourdes MOUNIEN représentée par Marie MICHAUD - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Yannick OHANESSIAN représenté par Sophie GUERARD - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAIVE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par David GALTIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Marie-France SOURD GULINO représentée par Michel ROUX - Guy TEISSIER représenté par Didier PARAKIAN - Amapola VENTRON représentée par Jean-Pierre SERRUS - Catherine VESTIEU représentée par Agnès FRESCHER - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOUILLE - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Camélia MAKHLOUFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick PAPPALARDO représenté à 15h04 par Roger GUICHARD - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Sabine BERNASCONI - Françoise TERME représentée à 16h05 par Régis MARTIN - Isabelle ROVARINO représentée à 16h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOUILLE à 15h00 - Roger PELLENC à 15h41 - Serge PEROTTINO à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Richard MALLIÉ à 16h15 - Laurent SIMON à 16h15 - Francis TAULAN à 16h15 - Michèle RUBIROLA à 16h22 - Bernard DESTROST à 16h22 - Georges ROSSO à 16h30 - Marie MARTINOD à 16h30 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Roland CAZZOLA à 16h31 - Lyece CHOULAK à 16h31 - Michel LAN à 16h35 - Vincent KORNPROBST à 16h35 - Pascal MONTECOT à 16h35 - Marion BAREILLE à 16h35 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h35 - Férouz MOKHTARI à 16h35 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h42 - Kayané BIANCO à 16h42 - Frédéric GUELLE à 16h42 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h43 - Dona RICHARD à 16h44 - Gérard AZIBI à 16h44 - Bernard RAMOND à 16h44 - Claudie MORA à 16h44 - Gisèle LELOUIS à 16h44 - Eléonore BEZ à 16h44 - Franck ALLISIO à 16h45 - Eric CASADO à 16h45 - Franck SANTOS à 16h46 - Nicole JOULIA à 16h47 - Gaby CHARROUX à 16h50 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h51 - Didier REAULT à 16h52 - Samia GHALI à 16h52 - Yannick GUERIN à 17h00 - Yves MORAINÉ à 17h02.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-003-11727/22/CM

■ Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille - Deuxième phase - Adaptation du programme et du dispositif de concertation préalable de l'opération.

21666

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix Marseille Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à La Castellane, au Sud jusqu'à La Rouvière.

Une première phase d'extension du réseau de tramway est en cours de réalisation comprenant au Nord, un prolongement du réseau de tramway de 1,8 km entre le terminus existant d'Arcenc et Gèze et au Sud, un prolongement du réseau de 4,2 km entre Castellane et La Gaye ainsi que la réalisation d'un ouvrage en superstructure sur le site de Dromel-Montfuron accueillant un parking relais et un centre de remisage des tramways.

La deuxième phase de ce projet d'extension consiste à prolonger le tramway de Marseille vers le Nord sur une longueur de 6,3 à 7,1 km dans les 15ème et 16ème arrondissements entre Gèze et La Castellane et vers le Sud sur 1,5 km dans le 9ème arrondissement entre La Gaye et La Rouvière.

Par délibération n° TRA 011-6416/19/CM du 20 juin 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

Par délibération n° TRA 004-7842/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération tramway ayant pour objet la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway au Nord (La Castellane) et au Sud (la Rouvière) et la création d'un site de remisage de tramways.

Par délibération n° MOB 001-8937/20/BM du 17 décembre 2020, le Bureau de la Métropole a approuvé le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille – Deuxième phase.

Le projet permettra notamment la réalisation d'un grand axe Nord-Sud participant à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan De Mobilité 2020 – 2030 approuvé le 16 décembre 2021 en matière de développement du réseau de transport à haut niveau de service.

La deuxième phase d'extension du tramway Nord - Sud figure dans le volet mobilité du plan Marseille En Grand annoncé par le Président de la République en septembre 2021.

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence partagent la volonté d'un développement ambitieux des quartiers Nord de Marseille par des modes de transports lourds. Ce projet répond à cette ambition.

Au cours de l'enquête publique pour le phase 1 de ce projet, la ville de Marseille s'est exprimée en faveur d'une accélération de la seconde phase vers le Nord. Par la suite, elle a manifesté sa volonté de privilégier le tracé via le chemin du littoral pour la partie Nord de ce projet, différant du tracé de base retenu dans le programme.

Au regard de ces éléments, le dispositif de concertation préalable doit être précisé en ce sens, afin d'inclure la variante de tracé "littoral" .

En proposant une liaison avec le centre-ville et avec les lignes structurantes (TER, Métro), l'extension du tramway permettra le désenclavement de nombreux quartiers prioritaires aujourd'hui peu accessibles en transports en commun, ainsi que la desserte de grands équipements et de pôles d'échanges multimodaux.

Au Nord, depuis l'avenue du Cap Pinède, le tracé du tramway emprunte la rue de Lyon jusqu'à la mairie du 15/16^{ème} arrondissement. La mise en œuvre de l'ensemble des usages sur cet axe nécessite son élargissement. Le maintien des flux circulatoires et l'insertion d'un aménagement cyclable en complément de la plateforme tramway engendrera des impacts fonciers sur le front bâti Est. En alternative, une solution de modification du plan de circulation avec la création d'une voie nouvelle reliant la rue de Lyon à l'avenue Ibrahim Ali via l'ancienne emprise ferroviaire du Canet, pourrait permettre de conserver un unique sens de circulation sur le bas de la rue de Lyon et de limiter l'impact foncier sur le bâti. Cette nouvelle voirie devrait être conçue en cohérence avec le projet de parc sur ce secteur. Ce point sera soumis à la concertation.

Le tracé emprunte ensuite le boulevard Méditerranée, qui sera mis à sens unique pour la circulation des véhicules, afin de rejoindre le chemin de la Madrague-Ville. Le maintien des accès aux activités économiques actuelles de cet axe (garages automobiles notamment) sera recherché dans le développement du projet.

Entre le boulevard Méditerranée et les anciens abattoirs, la trame viaire étant très contrainte en termes d'emprise, un élargissement de l'assiette de l'espace public avec des impacts fonciers bâtis (logements et entrepôts) est nécessaire afin de maintenir deux sens de circulation des véhicules et l'intégration d'un aménagement cyclable en complément de la plateforme du tramway. Des projets urbains connexes pourraient voir le jour dans les emprises libérées.

L'insertion du tramway sur la place des Abattoirs permet de mettre en valeur le patrimoine architectural et de desservir les équipements publics de ce secteur, notamment l'école de la deuxième chance et le projet de cité du cinéma des abattoirs.

Le tramway rejoint ensuite le lycée Saint Exupéry en continuant sur le chemin de la Madrague-Ville. Depuis le lycée Saint-Exupéry, le trace de base emprunte le chemin de Saint-Louis au Rove vers le nord avec la création d'une plateforme en site propre s'adaptant à la topographie marquée du terrain.

Sur le chemin de la Madrague-Ville et le chemin Saint-Louis au Rove, le projet s'accompagne d'un élargissement de l'espace public permettant d'intégrer les cheminements pour les modes actifs. Des solutions d'aménagement qualitatives devront être recherchées en accompagnement du projet de tramway pour favoriser l'accessibilité piétonne aux stations du tramway depuis les résidences des cités Consolat, Saint-Louis, La Calade et La Viste.

Le tracé emprunte ensuite la traverse de Pradel et l'avenue Fernand Sardou jusqu'au pôle d'échange de Saint André. Le tramway longe la voie ferrée et le noyau villageois de Saint-André, dont la desserte sera assurée par des cheminements modes actifs à aménager sous les voies ferrées en exploitation. Il rejoint la future halte Ferroviaire de Saint-André qui accueillera un pôle d'échange multimodal (TER, Tramway, Bus, parking relais, modes actifs).

Pour finir, le tracé du tramway passe sous les voies ferrées et l'autoroute, pour rejoindre le boulevard Henri Barnier et remonter jusqu'à la cité La Castellane, où est implanté le terminus de la ligne. L'insertion de ce tracé nécessitera de décaler ou de reconfigurer le rond-point du Docteur Maria.

Depuis le chemin de Saint-Louis-au-Rove, l'alternative de tracé "littoral" emprunterait alors le chemin du Ruisseau Mirabeau pour rejoindre le chemin du Littoral. Cet axe, fortement fréquenté par le flux routier lié à l'activité du Grand Port Maritime de Marseille (notamment un flux poids lourds) intercepte deux lignes ferroviaires (vers Arenc et vers Mourepiane).

Deux ouvrages pont-rail permettent aux voies ferrées de passer par-dessus l'axe routier. L'insertion du tramway nécessiterait donc d'élargir l'ouvrage de la voie ferroviaire du littoral (vers Arenc), afin de permettre le passage du tramway et de maintenir le gabarit routier existant sous les ouvrages. Les opérations sur les ouvrages du Réseau Ferré National nécessiteraient une coordination étroite avec SNCF Réseau dont les modalités restent à définir. A ce stade, il convient de préciser que les délais inhérents à cet élargissement dépendent fortement de SNCF Réseau, qui pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élargissement du pont-rail.

Le tramway longerait ensuite le Grand Port Maritime de Marseille via le chemin du Littoral pour rejoindre l'avenue André Roussin jusqu'à la future halte ferroviaire Saint-André. Ensuite, le tracé par l'avenue Henri Barnier jusqu'à la Castellane est commun aux deux alternatives.

En rejoignant les zones d'activité du Grand Port Maritime de Marseille et d'André Roussin, la variante « littoral » permet de desservir un plus grand nombre d'habitants et emplois. Elle est susceptible d'induire des délais de réalisation supplémentaires liés aux travaux sur l'ouvrage SNCF et d'engendrer un surcoût d'investissement estimé à 45 à 50 M€ par rapport au tracé initial. La variante de tracé « littoral » sera soumise à la concertation.

Au Sud, à partir du terminus provisoire de la Gaye réalisé en phase 1, le tracé emprunte le chemin de la colline Saint Joseph jusqu'au futur terminus situé sur le boulevard du Redon en contre bas de la résidence de la Rouvière.

Considérant la priorité affirmée de développement des transports collectifs au Nord de la ville de Marseille, le calendrier opérationnel suivant est proposé :

- Tranche 1 : depuis le pôle d'échange Capitaine Gèze jusqu'au lycée Saint Exupéry,
- Tranche 2 : depuis le lycée Saint Exupéry jusqu'à la Castellane
- Tranche 3 : depuis le pôle d'échange de la Gaye jusqu'à la Rouvière.

Aussi, le calendrier de réalisation conduit à envisager :

- La réalisation de deux concertations (une pour le Nord et une pour le Sud) au second semestre de l'année 2022 ;
- La désignation d'un maître d'œuvre fin 2023. La lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre est envisagée dès 2022 ;
- La réalisation des études détaillées en 2024 et 2025 ;
- L'établissement des procédures d'enquête publique et d'acquisitions foncières en 2024 et 2025 ;
- La réalisation des travaux principaux : 2026-2028, et notamment sur le Nord dans la continuité du chantier 1ère phase ;
- Une mise en service échelonnée des différentes tranches à partir de 2028.

La réalisation de l'ensemble du projet est soumis à l'organisation d'une concertation préalable en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 011-6416/19/CM du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'extension Nord – Sud du réseau de tramway de Marseille deuxième phase afin de permettre la réalisation des études ;
- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du 19 décembre 2019 approuvant le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération tramway ayant pour objet la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway au Nord (La Castellane) et au Sud (la Rouvière) et la création d'un site de remisage de tramways ;
- La délibération MOB 001-8937/20/BM, du 17 décembre 2020 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway Nord-sud de Marseille – deuxième phase ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 4 mai 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de préciser que l'opération d'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille – Deuxième phase intègre un tracé de base et une variante « littoral » au Nord ;
- Qu'il convient de préciser le dispositif de concertation préalable pour la deuxième phase des extensions Nord-Sud du tramway : au Nord entre Gèze et La Castellane et au Sud entre La Gaye et la Rouvière.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable au sens de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'extension du réseau de tramway sur la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway au Nord (La Castellane) et au Sud (la Rouvière).

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- Pour la partie Nord de l'opération :
 - Une réunion publique de lancement de la concertation ;
 - Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
 - Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition et un registre numérique sera mis en place afin de recueillir les avis du public.
 - La variante de tracé « littoral » sera mise à la concertation du public.
- Pour la partie Sud de l'opération :
 - Une réunion publique de lancement de la concertation ;
 - Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
 - Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition et un registre numérique sera mis en place afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Est approuvé le tracé de référence et la variante de tracé « littoral » ci-joint en annexe de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille Nord-Sud – phase 2.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS